Image not found or type unknown

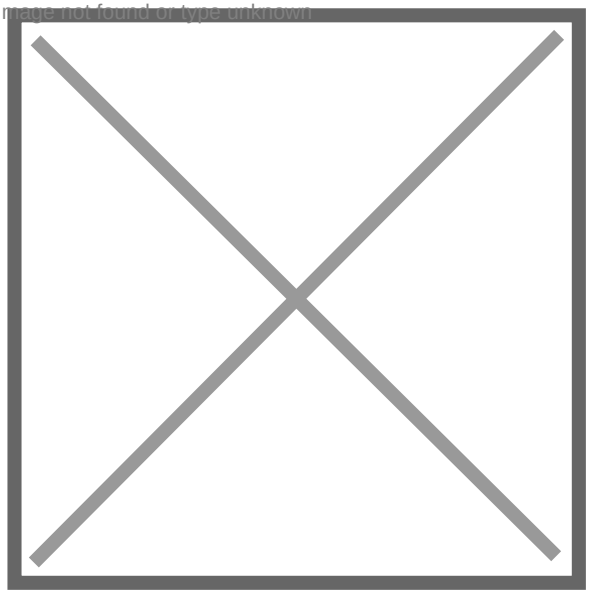

Problème de passeport au Sénégal

Par **Mascaras**, le **08/05/2019** à **17:48**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Mariée à un sénégalais depuis presque un an,ce dernier ne peut pas venir vivre avec moi en France pour un problème de passeport. Le mariage a eu lieu à Ziguinchor en Casamance, et a été validé en France.
Les parents de mon mari avaient fait modifier sa date de naissance sur ses documents d'identité pour des raisons que j'ignore. Lorsque nous avons rempli les documents nécessaires pour obtenir la capacité à mariage, nous avons constaté ce problème. Après 8 mois de démarches, le véritable acte de naissance a été reconnu lors d'un jugement. Suite à ce jugement, mon mari a fait changer sa carte d'identité avec les véritables informations. On lui a alors dit de se présenter dans un autre bureau pour faire annuler son ancien passeport, ce qui devait être la suite logique des démarches entamées. Or, le commissaire qui doit annuler son passeport pour qu'il puisse déposer une nouvelle demande refuse de le faire. Aucune raison valable. Corruption ? Nous ne savons plus quoi faire et la séparation devient de plus en plus difficile à supporter. Je sais qu'il n'est pas possible à la France, par l'intermédiaire des consulats ou des ambassades, d'interférer dans les affaires su Sénégal. Cependant, étant mariés, j'ai pensé qu'il était peut-être possible de faire quelque chose. Merci de me donner une lueur d'espoir ou de me diriger vers un organisme ou une association qui pourrait nous aider.
S. Mascaras

Par **amajuris**, le **08/05/2019** à **18:36**

bonjour,

selon votre message, il s'agit d'un problème avec l'administration sénégalaise.
comme nous sommes un site de droit français, nous ne pouvons pas répondre à votre question.
si la date de naissance de votre mari sur son nouveau passeport est différente de celle mentionnée sur votre acte de mariage, je crains que votre mari ait des difficultés pour obtenir son visa.
salutations

Par **morobar**, le **08/05/2019** à **18:48**

Bjr,
SI le mariage a fait l'objet d'une transcription en France (à Nantes) il suffit de demander un visa pour rapprochement familial et là tout le monde se moque de la date de naissance inscrite sur le passeport.
Les services consulaires délivrent le visa permettant le rapprochement VPF et la venue en France du conjoint étranger.
Les histoires de changement de date de naissance sont en général liées à l'espoir d'obtenir un contrat sportif, football principalement, en rajeunissant le sportif pour faciliter son intégration dans un centre de formation en France, dans les pays arabes ou encore orient comme la Thaïlande.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés